Zeitschrift: Bulletin du Glossaire des patois de la Suisse romande
Herausgeber: Glossaire des patois de la Suisse romande
Band: 4 (1905)
Heft: 1-2

Artikel: Additions aux proverbes de Lens : (Cf. Bulletin, III, pp. 3 et 23)
Autor: Muret, Ernest
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-237780

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ADDITIONS AUX PROVERBES DE LENS

(Cf. *Bulletin*, III, pp. 3 et 23).

—✣—

Durant un séjour à Lens (Valais), au mois de juillet 1903, j'ai pu, grâce à l'obligeance de mon aimable hôte, le peintre Albert Muret, et du *châtelain* [1] J.-B. Studer, député au Grand Conseil du Valais, obtenir quelques éclaircissements concernant certains des proverbes et dictons recueillis par le regretté Pfeiffer, et en recueillir moi-même trois nouveaux. Je publie les résultats de ma petite enquête sous les numéros assignés dans notre *Bulletin* aux proverbes déjà imprimés. Les nouveaux venus prendront place à la suite, sous les numéros 92, 93 et 94. En les transcrivant pour le *Bulletin*, je me suis conformé autant que possible à la notation adoptée par M. Jeanjaquet, bien que mon oreille, moins exercée, n'ait pas toujours perçu les mêmes nuances de son que la sienne. J'ai cru bien faire en y marquant toujours l'accent.

24. *Vìnyə di ryónjə, pra di tèn'dón, tsan di tsardón, — Ouāṛda lə ïn ta mījón.*

Le mot *ten'dón*, tombé en désuétude à Lens, est employé dans les villages voisins, notamment à Grône, pour désigner l'esparcette.

25. *Pouā mè ou ryon, fòchòrā mè prèọn, — Vó farị rir è tsan'tā d'outọn.*

Taillez-moi en rond, *fossoyez*-moi profond, je vous ferai rire et chanter en automne [dit la vigne aux vignerons].

---

[1] *Tsabəlạn*, nom donné dans une partie des communes valaisannes au juge de paix, élu par le suffrage universel.

Ici ma transcription, aussi bien que ma traduction, s'écartent de propos délibéré de celles qui ont été données précédemment. L'*a* final de *pouā*, *fochorā*, a le même son d'*ā* que celui de *ʒalā* au n° 20: M. Studer m'en est garant[1]. Ces verbes sont à la deuxième personne du pluriel, comme en témoigne l'accent mis à *pouạ* par le précédent éditeur, et ont été traduits à tort au singulier.

Pouạ̄ ou ryon est une expression technique par laquelle les vignerons de la région désignent la taille ronde que l'on fait avec le sécateur, « par opposition à la taille très allongée, en biseau, que l'on faisait habituellement avec la serpette. » Avec le premier mode de faire, « la surface vive exposée à l'air est moins grande » qu'avec le second, et « le sarment court moins de risque d'être carié[2]. »

Mme Odin, se fondant sur l'usage du patois de Blonay (Vaud), dont elle va publier un *Glossaire* dans les *Mémoires et Documents* de la Société d'histoire de la Suisse romande, supposait que les mots *ou ryon* pouvaient désigner la pleine lune, « le rond de la lune. » Mais cette ingénieuse explication est inadmissible, parce que jadis les vignerons lensards croyaient, au contraire, que la taille de la vigne ne devait pas avoir lieu à la pleine lune.

Au surplus, la version anniviarde de notre proverbe[3] concorde parfaitement avec les explications qu'on m'a fournies à Lens :

[1] J'entends ce même *ā* à l'infinitif, et M. Studer le transcrit également par *á*.

[2] Lettre de M. Studer, en date du 30 novembre 1904.

[3] Gilliéron, *Proverbes de Vissoie*, en manuscrit au bureau du *Glossaire*. Cf. Jegerlehner, *Das Val d'Anniviers* (Bern, 1904), p. 75. A la même page on trouvera une variante anniviarde du numéro 11 de la collection Pfeiffer.

Pouā mè ryòn', fòchọ̀ᵒᵘra mè prèvòn', èlouanyi mè dè moun' pār, è yò d'ouktòn', yò tè fari rigré è tsantā.

Taille-moi rond (avec incision nette), fossoie-moi profond, éloigne-moi de mon pair, et moi en automne je te ferai rire et chanter.

A Lens, après les mots *fòchòrạ̄ mè prèọn* on ajoute souvent: *māsərạ̄ mè ou fon* (noircissez-moi au fond), c'est-à-dire : « mettez beaucoup d'engrais au fond du sillon ouvert par le fossoyage. » *Māsərạ̄* signifie « mâchurer, noircir; » et l'on « dit communément » à Lens « qu'une vigne est *noire de fumier* pour dire que l'engrais y abonde[1]. »

27. *Rạtso ïn ròzo, rạtso ïn Kran, rạtso pèr an.*

Il n'est pas tout à fait exact de dire que « celui qui possède des vignes plantées en rouge et qui a des terres » sur le plateau de Crans « aura de bonnes récoltes, mais incertaines. » Car ces récoltes passent pour être plus souvent misérables que satisfaisantes.

29 et 30. Au n° 29, le pronom possessif de la deuxième personne a, au féminin pluriel, la forme *tou;* au n° 30, la forme *tə: tou vìnyə, tə pomètə.* « Les deux formes, m'écrit M. Studer, sont en usage au féminin pluriel, et on les emploie indifféremment. Il semble toutefois que la forme *te* devrait être préférée. »

92. *A chis apòn'doụp — lə dyạblyò i è kònyoụp.*

A sourcils joints le diable y est connu.

Le substantif *chis*, employé seulement au pluriel, signifie « cils » et « sourcils. » On sait que les sourcils joints sont assez généralement considérés comme un indice de méchanceté.

[1] Lettre de M. Studer, en date du 16 décembre 1904.